

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize et le vingt huit novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

**Présents** : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mme TRUTINO, Mrs GRIMAL, DE GUALY, Mme GONZALES, Mr KOWALCZYK, Mmes THUEL, PELLEGRINI..

**Absents** : Mme BENTATA-RAUCOULES, procuration à Mr GRIALOU  
Mme PESA procuration à Mr FABRE  
Mmes ANGLES, CHAILLET, Mrs PEYRONIE, BARDY

**Secrétaire** : Mme TRUTINO

---

*Monsieur le Maire ouvre la séance en donnant la liste des procurations reçues.*

*Il signale qu'il a reçu jeudi la lettre de démission de Mme Malika Chaillet du groupe "Bien vivre ensemble à Saint-Juéry". Dans le respect du code général des collectivités territoriales, sa démission sera transmise à la Préfecture. Madame Hélène Bazile, candidate venant sur la liste immédiatement après décidera si elle souhaite ou pas la remplacer.*

*Monsieur Raynaud souhaite tout d'abord à remercier Monsieur Bonnacarrère, président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois de sa venue afin de présenter le rapport d'activités de la C.2.A.*

*Le premier point de l'ordre du jour est l'approbation du compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.*

*Monsieur le Maire donne ensuite la liste les décisions prises depuis le dernier conseil municipal, il rappelle qu'elles sont toutes consultables à la Direction Générale des Services.*

*Il donne ensuite la parole à Monsieur Bonnacarrère.*

### RAPPORT C.2.A. - n° 16/64

#### Service : Intercommunalité

*Monsieur Bonnacarrère remercie Monsieur Raynaud de l'accueillir au sein de l'assemblée. Il souligne l'importance d'avoir une relation directe avec le Conseil Municipal de la 2<sup>ème</sup> commune de l'agglomération.*

*Bien que sous l'organisation de Monsieur le Maire, l'idée de Monsieur Bonnacarrère est d'aller assez vite dans l'introduction, d'enchaîner pour évoquer les futures compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2017, et de dire quelques mots du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, même si objectivement il ne présente aucune aspérité ni difficulté.*

*En introduction Monsieur Bonnacarrère explique qu'il s'est personnellement proposé de venir devant les élus présenter le rapport d'activité. Ce n'est pas un exercice fréquent de l'agglomération, non pas que ce soit gênant bien au contraire, il faut y voir simplement une forme de pudeur entre l'agglomération et la commune.*

*Dans sa perception des choses, Monsieur Bonnacarrère pense qu'on est dans une démocratie ascendante, communale, et a toujours vu l'agglomération comme étant au service des communes et pas l'inverse.*

*Il a toujours attaché beaucoup d'importance au fait de respecter la souveraineté des communes, de revenir vers les conseils municipaux à travers les bureaux communautaires par l'intermédiaire du Maire et des représentants au conseil d'agglomération et jamais dans la recherche directe d'une relation directe entre l'agglomération et son président et les habitants. Il estime que cela doit toujours passer par l'intermédiaire du filtre du Conseil Municipal pour des raisons vraiment tout à fait essentielles : il n'y a pas dans notre système, d'élection de l'exécutif intercommunal directement par la population. Ce débat a été présent l'année dernière dans le cadre de la réforme de la loi NOTRE. L'Assemblée nationale souhaitait une élection directe des exécutifs intercommunaux par les concitoyens avec des arguments compréhensibles, notamment cette idée très républicaine : "qui vote l'impôt doit être responsable devant l'habitant" et il est exact que les agglomérations votent l'impôt, notamment la cotisation foncière des entreprises la C.V.A.E., et la T.O.A.M. Il pouvait donc y avoir une cohérence au fait que demain on vote l'exécutif dans le cadre d'un suffrage direct. Ce n'est pas le choix qui a été fait, et Monsieur Bonnacarrère le pense raisonnable. Il explique que l'on se trouve donc durablement dans un système où les habitants de Saint-Juéry sont allés voter, ont choisi leur conseil municipal et leur maire, et leur conseil municipal et leur maire ont choisi leurs délégués au conseil communautaire et ces délégués ont choisi un président d'intercommunalité.*

*Il précise qu'il doit à la confiance des élus municipaux le mandat qu'il a l'honneur d'assurer. Dans sa vision des choses, la relation à la population appartient aux conseils municipaux et il ne se permet pas de venir à des manifestations publiques ou en tout cas le plus modérément possible, tenant à ce que les élus aient le monopole de la relation de proximité avec les concitoyens.*

*Il reconnaît un petit risque à cette forme de pudeur volontaire dans la mesure où tous les dossiers de l'agglomération sont traités en bureau le jeudi en fin d'après midi et ne sont présentés devant le conseil d'agglomération qu'après accord sur l'ensemble des éléments. Cela donne un caractère assez formel à ces réunions où tout a été traité en amont avec la présence des maires et les conseillers municipaux peuvent se demander quelle est leur participation au dispositif.*

*Il s'agit en fait de trouver une situation d'équilibre entre la pudeur décrite et la volonté de l'exécutif intercommunal de laisser complètement la main aux conseils municipaux tout en gardant un lien un peu plus important soit à travers une réunion telle que celle-ci, soit, suivant une périodicité à définir, en organisant une réunion de l'ensemble des conseils municipaux.*

*Monsieur Bonnacarrère fait observer que l'agglomération, même si elle est la plus grande du département avec une population de 84 000 habitants n'est pas très grande en superficie malgré les 17 communes qui la composent. Le 1<sup>er</sup> janvier prochain va donner naissance aux intercommunalités "XXL" avec notamment une intercommunalité de 71 000 habitants pour 63 communes mais avec une toute autre logique.*

*Monsieur Bonnacarrère ajoute que l'intercommunalité est essentiellement basée sur une relation entre la commune centre et toute sa première périphérie à l'exception de Dénat et Labastide Dénat. Il n'existe pas de commune de seconde périphérie c'est à dire qu'il y a un noyau Albi – Saint-Juéry et les communes alentour. Avec 22 membres au bureau de l'agglomération et la densité géographique, la situation permet de se parler assez aisément ; la commune de Carlus connaît les enjeux de Lescure ou de Saint-Juéry. Une relation de proximité existe et chaque élu n'est pas perçu au nombre d'habitants qu'il représente et l'agglomération essaie d'attacher autant d'importance à chaque commune. Elle a été construite dans un respect mutuel et n'est pas autocentrée sur la commune d'Albi. Pour preuve le premier président a été un élu de saint-juérien.*

*Monsieur Bonnacarrère rappelle que l'agglomération actuelle résulte d'une fusion de 2 intercommunalités. A l'époque, il y a douze ou treize ans, la loi ne prévoyait pas la fusion d'intercommunalité. Une a donc été dissoute pour adhérer à l'autre ; un acte fort dans la constitution de cette Communauté d'Agglomération et Monsieur Bonnacarrère espère que les uns et les autres auront été dignes de cette trajectoire commune.*

*Concernant l'activité de l'agglomération, Monsieur Bonnacarrère se propose de mettre un focus sur les éléments les plus saillants concernant la commune.*

*Il fait état des compétences générales notamment les marchés publics ou les assurances. Il s'arrête sur le pôle des ressources humaines qu'il qualifie de modèle de gestion extrêmement sobre, sans équipe de direction considérable, et où le secrétariat est limité au maximum.*

*Il assure que dans des temps pas faciles financièrement, même si des années compliquées arrivaient, le point bas atteint au niveau des dépenses ferait que l'Agglomération, collectivité organisée, pourrait passer une mer tempétueuse sans trop de difficulté.*

*Afin de trouver des éléments d'économie de mutualisation, des plateformes, notamment informatique ou R.H, ont vu le jour et Monsieur Bonnacarrère se réjouit que la commune de Saint-Juéry s'inscrive complètement dans ces plateformes collaboratives.*

*Concernant l'aspect développement économique, Monsieur Bonnacarrère expose que le mandat 2008/2014 a connu un très fort niveau d'investissement, notamment avec Inoprod, et l'achèvement d'Albi Pôle (Albi Terrasac).*

*Concrètement il cite plusieurs entreprises, comme Phode ou Lagrèze Lacroux, qui projettent des extensions appréciables, ou encore la société Escaffre ou Mécanuméric avec des projets d'investissement de bonne qualité et de réelles perspectives d'emploi.*

*Globalement les choses évoluent objectivement de manière très correcte avec des augmentations d'emploi à la fois actuelles et en perspectives qui sont intéressantes.*

*Monsieur le Président affirme que, même si deux sociétés sur l'agglomération ont connu des difficultés, une sur Marsac et l'entreprise symbolique Aciéries et Limes du Saut du Tarn à Saint-Juéry, une solution favorable a été trouvée pour notre commune puisque le Tribunal de Commerce a homologué une solution de reprise après débat entre une société française et une société d'origine russe, très spécialisée dans le secteur de la métallurgie et fortement présente aujourd'hui en Allemagne. Le tribunal a validé la reprise par la société russe avec des perspectives de développement et des conditions d'investissement en matériel qui paraissent pertinentes. Se pose aujourd'hui la question de la logistique puisqu'ils envisagent d'avoir une base pour le sud de l'Europe sur notre territoire.*

*De même sont en cours sur Saint-Juéry des projets intéressants comme Cass'Auto, traités en partenariat complet avec la collectivité. Monsieur Bonnacarrère précise que c'est un projet qui a besoin d'un accompagnement financier. Un volume financier avait été mis à disposition dans le cadre de la fermeture d'un répartiteur pharmaceutique.*

*Monsieur le Maire intervient quant à la reprise des Aciéries. Il précise que c'est un projet qui prévoit la reprise de tous les salariés pour arriver à 51 dans les 5 ans, une activité beaucoup plus importante et un investissement de presque 1 million et demi d'euros. Cette activité prévue aux laminoirs va générer des sorties de camions supplémentaires à hauteur d'autout fer sur la route des Avalats, et une sécurisation qu'il faudra envisager.*

*Monsieur Bonnacarrère remercie le Maire d'avoir rappelé les engagements pris par le repreneur au point de vue des emplois, chose très sympathique pour le territoire. En ce qui concerne la gestion des flux de circulation et des mouvements correspondants, il préfère gérer ce genre de problématique de développement que des situations inverses.*

*Il continue son rapport avec les compétences sur les systèmes d'information. Le premier volet concerne ce qui est de la responsabilité de l'agglo. Au fur et à mesure des années, un réseau en propre a été constitué. Une infrastructure publique a été financée pour raccorder cette année, après 10 ans de travail, toutes les écoles, toutes les mairies et finalement les bâtiments publics. Si l'on veut demain avoir des gestions coordonnées, développer les mêmes outils informatique pour nos gestions personnelles, pour le traitement des documents d'urbanisme si l'on veut développer pour la qualité éducative des outils numériques communs aux différents territoires qui font que l'on a les mêmes outils à l'école de St-Juéry, Marssac, ou dans les écoles albigeoises, il faut bien derrière qu'il y ait un réseau dont on est propriétaire, et c'est aujourd'hui le cas. Par exemple si on téléphone de la Mairie de Saint-Juéry, cela ne coûte rien puisqu'on fait partie d'un réseau participatif.*

*Le 2<sup>ème</sup> volet concerne la fibre optique. Monsieur le Président rappelle que l'agglo n'étant pas opérateur ne peut amener la fibre optique chez l'habitant. Par contre, le territoire ayant fait l'objet d'un appel à manifestation d'intention national dont Orange a été lauréat, et l'agglo suit avec attention un calendrier de déploiement qui a conduit Orange sur la ville centre à hauteur de moitié. La commune de Saint-Juéry fait partie de la première tranche qui va suivre. L'objectif étant d'obtenir le respect des engagements pris par Orange qui compte aujourd'hui entre 12 et 18 mois de retard sur le calendrier, mais un point est fait régulièrement avec eux.*

*Le volet suivant concerne les grandes infrastructures et comprend notamment la rocade d'Albi. L'agglo a consenti un effort considérable pendant ces 15 dernières années et a largement participé à des financements comme les échangeurs ou le doublement de la rocade à hauteur de 37,75 %.*

*Dans le même registre, la municipalité a fait une démarche commune Albi St-Juéry Cambon et Cunac concernant un point important pour les concitoyens qui est le carrefour commun de la route de Montplaisir. L'agglo traitera un programme de travaux défini par la commune. Cela fait partie de la pudeur énoncée plus tôt. L'agglo ne se permet pas de définir les travaux à la place de la Mairie. Une enveloppe a été définie et l'agglo doit le maintenir et le retour de cette enveloppe. En cas de travaux supplémentaires plus importants, comme cela s'est produit sur le mandat précédent, un fonds de concours sera demandé.*

*Concernant les déplacements doux, Monsieur Bonnacarrère mentionne le GR36, et les murs d'eau qui n'ont pas arrêté les véhicules à moteur. Des éléments béton ont été placés ce matin et le mobilier définitif pourrait être livré vers le 8 ou 9 décembre. Il espère que l'aménagement souhaité pourra être effectué.*

*Pour ce qui est de la compétence éclairage public et maîtrise énergétique, pour essayer de faire des économies, au-delà des bienfaits pour la planète, l'agglo essaye de convaincre les communes de tenter d'éteindre un petit plus la nuit.*

*Monsieur le Maire répond qu'il a échangé récemment avec le Procureur à ce sujet et que ce dernier n'a pas du tout la même appréciation que lui.*

*Monsieur Bonnacarrère poursuit avec la compétence assainissement et le grand chantier du mandat précédent qui avait été de ramener la commune de Saint-Juéry sur la station centrale et la réfection complète de cette station. Il ajoute que normalement, c'en est terminé pour 30 ou 40 ans. Saint-Juéry n'a donc plus de station, ce qui avait occasionné des soucis historiquement, le problème est donc passé mais les aménagements continuent.*

*En ce qui concerne l'eau, Monsieur Bonnacarrère rappelle la co-gestion avec Arthès, Lescure et Albi et la date du 1<sup>er</sup> janvier 2020, où la gestion de ce qui aura été fait ou en cours sera confiée à l'agglo.*

*Il passe ensuite à la compétence habitat et précise que la moitié des efforts de l'agglo va à l'habitat social. L'Etat s'est beaucoup retiré de ce domaine et aujourd'hui l'accompagnement financier de la production de logements sociaux se fait nationalement sur subvention agglomération. L'agglo assure l'équilibre des plans de financement pour aider Tarn Habitat ou les autres opérateurs ce qui correspond à la moitié des financements de l'agglo. L'autre moitié ira à un élément nouveau du P.L.H. : la majoration des enveloppes de prêt à taux 0. Ce sont des prêts destinés à favoriser les primo accédants, généralement des jeunes couples qui commencent dans la vie et qui vont donc acheter leur terrain pour construire. Il y a un peu plus d'un an, ces prêts ont été étendus à l'ensemble terrain et construction.*

*Le Président de l'agglo constate une situation démographique assez correcte et qui progresse sur la totalité des communes. Mais cette augmentation se traduit de façon tout à fait différente suivant l'âge concerné. D'un côté se trouve une agglo de plus en plus jeune avec la montée en puissance de la population étudiante, et de l'autre côté on constate une augmentation plus âgée de la part des retraités. En fait, l'augmentation se remarque sur les deux segments de la pyramide avec un creux dans les 25 - 45 ans. La raison de ce constat est simple : si aujourd'hui on n'a pas les moyens, on est tenté d'aller chercher un terrain un peu plus grand et un peu moins cher en allant construire dans une commune de deuxième couronne comme Le Garric, Ronel...*

*On enregistre donc à Cunac, Albi, Cambon ou Saint-Juéry un prix de terrain à bâtir plus cher, et le réflexe d'un jeune couple qui veut son terrain et son jardin, est d'aller ailleurs, malgré les contraintes de l'éloignement.*

*L'idée est de consacrer à peu près la même enveloppe financière, en majorant le prêt à taux 0 afin de compenser le différentiel, c'est à dire de permettre à la famille qui décide de s'installer sur la commune d'avoir de 10 à 20 000 € de prêt à taux 0 supplémentaire, considéré par l'établissement bancaire comme du quasi apport personnel. Le but est de compenser quelque part la différence du prix du terrain et permettre à des jeunes démarrant dans la vie de pouvoir construire.*

*Monsieur Bonnacarrère mentionne la compétence politique de la ville ainsi que celle liée à l'urbanisme.*

*Il rappelle que le P.L.U.I. est en cours depuis la fin de l'année dernière. Il sait que la commune y participe avec beaucoup d'attention et que ses réunions sont intéressantes, d'un bon niveau, et permettent à chacun d'avoir une lecture du territoire intéressante. Il ajoute que, parallèlement, un plan paysage est en cours.*

*Monsieur Bonnacarrère cite ensuite le Réseau des Assistantes Maternelles que Monsieur le Maire préside, très connu par les assistantes familiales de St-Juéry.*

*Vient le tour du réseau des médiathèques. Monsieur Bonnacarrère estime que celle de Saint-Juéry fonctionne bien. Le niveau d'activité y est important. On y trouve des collections de qualité et un certain brassage de la population ; des St-Juériens se rendent à Amalric et des albigeois viennent à St-Juéry. Les interrogations qu'il a pu y avoir lors de la prise de compétence du début sont à présent passées.*

*Même chose pour les équipements aquatiques de Taranis qui répondent à la demande. Il n'y a pas une école ou un club sportif qui ne soit pas accueilli à ce jour. Il rappelle le coût de fonctionnement élevé de ces installations et informe que globalement, le déficit pour l'ensemble des équipements de l'agglo s'élève à un million d'euros par an.*

*Concernant la propreté urbaine, il souligne l'achat de triporteurs électriques.*

*Monsieur Bonnacarrère revient sur la compétence urbanisme et sur le fait que l'Etat s'est retiré de l'instruction des permis de construire. Deux communes historiquement géraient les permis, Albi et St-Juéry. L'agglo a pris le relais et il n'existe plus aujourd'hui qu'un seul service d'instruction des droits des sols qui a été appuyé avec un service à Albi et un à St-Juéry. Une partie des communes trouve son service à Saint-Juéry qui joue donc complètement une logique de centralité.*

*Il souhaite aussi s'entretenir avec Monsieur le Maire afin d'évoquer une autre compétence qui concernera l'obligation d'assurer l'information et l'orientation des demandeurs de logements sociaux. Il précise que ce sera toujours sous l'égide de Tarn Habitat que vont intervenir les attributions, mais les dossiers seront gérés en amont par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois. Soit un service d'une ou deux personnes est constitué pour traiter ces demandes, soit l'agglo s'appuie sur les structures des communes qui ne pourront pas nécessairement toutes suivre. Il reste aussi la solution de s'appuyer sur Albi et St-Juéry à charge de définir les communes accueillies par l'une et l'autre.*

*Monsieur Bonnacarrère verra donc Monsieur le Maire afin de décider de la pertinence d'une structure de méthode A.D.S. pour assurer l'accueil des personnes qui souhaitent demander des logements sociaux.*

*Il continue avec la compétence des gens du voyage. Concernant l'accueil, et après de multiples discussions, la question d'un terrain à Saint-Juéry a été insoluble et à l'époque, un accord a été passé afin qu'une partie de l'obligation de la ville de Saint-Juéry soit assurée par Albi qui conventionne 4 places. 6 places sont toujours dans le schéma et toujours par réglées. Même si l'Etat en parle régulièrement, la situation reste très correcte. Elle rebondira avec Lescure lorsque sa population attendra les 5 000 habitants, ce qui devrait se faire très prochainement.*

*Concernant l'aire de grand passage, il s'agit d'un sujet totalement différent dont l'agglo considère ne pas avoir la compétence. Sauf que, à partir du moment où l'Etat et le Département ne la traitent pas, les collectivités se trouvent en première ligne. L'agglo a donc décidé il y a quatre ou cinq ans d'adopter un système d'aire tournante.*

*En effet, cela paraît compliqué de demander aux communes d'installer une aire de grand passage. Par contre, sur un rythme triennal, il paraît possible de prévoir une aire de grand passage non définitive, d'avril à octobre, en s'arrangeant pour que ce terrain devienne ensuite une zone économique. L'agglo pense pouvoir gérer cette situation, comme l'aire de Marssac qui est en train de devenir la zone économique de Rieumas. Et, de 3 ans en 3 ans, la commune de Saint-Juéry devra un jour se dévouer.*

*Concernant la compétence économie, se trouve la question des zones qui est un sujet un peu particulier. La rédaction de la réforme territoriale n'est pas d'une extrême précision. Tel qu'est rédigé le texte on doit comprendre que toutes les zones économiques, commerciales ou artisanales deviennent de compétence d'agglomération.*

*Historiquement l'agglo avait essayé d'être sélective, mais dans le nouveau système, toutes les zones vont devenir d'agglomération, ce qui veut dire que la zone Albi St-Juéry va devenir une zone d'agglomération. De nombreux problèmes vont intervenir et des questions vont être examinées notamment sur le niveau de service de l'agglo et sur le financement de ces zones.*

*Concernant la politique commerciale, Monsieur Bonnacarrère estime qu'il n'y a que des coups à prendre à vouloir expliquer aux communes ce qu'elles doivent faire. Il pense que monsieur le Maire ne va pas être très content si demain l'agglo doit se mêler des animations commerciales et lui explique comment gérer le commerce à Saint-Juéry.*

*Si, revendiquant la politique commerciale, l'agglomération se met à s'occuper des marchés et décide que, pour une meilleure organisation, il serait judicieux de laisser le jeudi à une autre commune et de le faire le vendredi à Saint-Juéry, cela va générer des disputes, et l'agglomération est favorable à la paix des ménages entre les communes. Cette question concerne la proximité des équipes municipales. La relation avec le commerce dans une ville est toute en subtilité, et l'agglomération pense que c'est aux communes d'avoir la main là-dessus.*

*L'ultime élément est le tourisme. Tel qu'est rédigé le texte, même s'il y a quelques turbulences législatives actuellement, Monsieur Bonnacarrère pense que l'agglomération aura vocation à avoir la compétence touristique. L'outil unique est l'office du Tourisme à Albi. L'agglomération aurait une position à minima consistant à s'appuyer sur les structures actuelles quitte à les faire fonctionner au bénéfice de l'ensemble de l'agglomération qui ne souhaite pas révolutionner les choses.*

*Voilà le point aujourd'hui. Monsieur Bonnacarrère s'excuse d'avoir été un peu trop long. Il estime qu'un mandat lui a été donné dont il doit rendre compte.*

*Il ajoute que les comptes de l'agglomération sont bons ainsi que la situation financière. L'endettement avait augmenté lors du mandat précédent à cause de gros investissements mais aucun emprunt n'a été fait depuis 2014. L'endettement diminue de 5,5 millions d'euros chaque année pour revenir complètement dans la norme. L'épargne et la capacité d'investissement sont importantes pour une agglomération de ce type.*

*Concernant les taux de fiscalité, même si l'opposition annonce des taux plus élevés que la moyenne nationale, ils n'ont pas été modifiés depuis 10 ans. Monsieur Bonnacarrère explique que lorsqu'on prend les ratios nationaux en matière de taux, il ne s'agit pas d'un ratio net vis-à-vis du territoire car les ratios nationaux sont terriblement tirés vers le haut par les grandes villes, et bien sûr par la région Ile de France. En effet, le poids des bases fiscales, très concentré dans les grandes villes fait que sur nos territoires elles sont historiquement beaucoup plus faibles. Monsieur Bonnacarrère indique que 37 % de la population française vit dans les métropoles et en région parisienne. Ces 37 % de population perçoivent plus de 50 % des salaires en France, ce qui provoque un déséquilibre très important entre les salaires perçus dans les grandes villes et ceux perçus sur nos territoires.*

*La même chose se retrouve sur les bases fiscales. Les bases de l'agglomération sont plus faibles, et si on regarde les taux de taxes foncières sur le département on va trouver des taux de taxes foncières qui vont paraître faiblement plus élevés qu'ailleurs en France. Concernant la taxe d'habitation l'agglomération est moins chère que sur les autres territoires tout simplement au regard des ressources des populations.*

*Monsieur Bonnacarrère ironise qu'il n'y a aucun cadavre dans les placards, aucun marché n'a donné lieu à difficulté, aucune dépense inutile n'a donné lieu à polémique. La chambre Régionale des comptes a examiné les mouvements financiers entre l'agglomération et les différentes communes, et pas un euro ne prête à histoire et a été dépensé à tort chez l'un au lieu de chez l'autre. L'agglomération ne prétend pas être parfaite, mais Monsieur Bonnacarrère assure que le travail a toujours été fait en toute honnêteté et que la commune a pour l'avenir des bases de travail efficaces.*

*A la demande de Monsieur le Maire, et avant de conclure, Monsieur Bonnacarrère revient sur la compétence GE.M.A.P.I. qui est une compétence complexe car inconnue avec la G.E.M.A., la G.Estion du Milieu Aquatique et la P.I., la Prévention des Inondations, plus connue à Saint-Juéry. Le fait pour les collectivités territoriales de se trouver aux prises avec cet exercice n'est pas un cadeau de l'Etat, car les problèmes d'inondations sont complexes, et objectivement l'agglomération ne la maîtrise pas bien. Toutefois, elle aura en contrepartie les moyens de lever un impôt de 40 € par foyer de fiscalité. Sur l'agglomération, cela représente tout de même 2 millions d'euros par an qui pourraient être levés. L'idée est de prendre la compétence mais de ne pas créer du tout cet impôt, car il semble que l'état a un double mouvement en cours : d'un côté il demande aux collectivités locales de prendre la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2018 mais en même temps il est en train de recentraliser le dispositif.*

*Au départ, et très certainement à partir de bonnes intentions, l'Etat pourrait par exemple citer le Tarn qui a une source au Pont-de-Montvert, et un confluent à Moissac, d'où en découlent des conséquences jusqu'à Saint-Juéry et décider que finalement cette rivière doit être gérée dans un logique de Bassin. L'Etat a déjà son dispositif, et cinq agences de l'Eau couvrent le pays. Il pourrait ainsi demander à l'agglomération de s'organiser et de créer un établissement public de Bassin avec l'aide de l'agence de l'Eau qui pourrait notamment apporter l'ingénierie.*

*La crainte de l'agglomération en attendant le 1<sup>er</sup> janvier 2018, précise Monsieur Bonnacarrère, c'est que cette compétence file sous le nez de l'agglomération et qu'entre temps, durant l'année 2017 elle ait été donnée à ces établissements de Bassin. Sauf que la fiscalité aura été prélevée sur les habitants.*

*L'expérience montre qu'il faut être maître de son destin poursuit Monsieur Bonnacarrère. La proposition qui a été faite est de prendre la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et de décider, après, si l'on veut ou non la confier à quelqu'un d'autre qui s'appellera établissement de Bassin. L'agglomération dira oui ou non et étudiera les conditions financières. Cette décision relève de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et donc de la décision des Conseils Municipaux. L'agglomération ne souhaite pas la confier à un tiers. Voilà la raison pour laquelle au 1<sup>er</sup> janvier 2017 l'agglomération souhaite prendre la compétence. Elle ne sera pas activée immédiatement, et financièrement l'agglomération ne va pas créer le moindre point de fiscalité. Elle va juste regarder comment les choses vont s'organiser en étant maître de son destin.*

*Monsieur Bonnacarrère remercie l'assemblée de son attention ainsi que Monsieur le Maire de l'avoir reçu ce soir. Il se dit touché d'avoir été accueilli par le Conseil Municipal et qu'on lui ait permis d'expliquer le travail qui a été fait. Il espère réitérer cette expérience dans le respect des compétences de l'agglomération.*

*Il conclut que l'agglomération a deux hémisphères, gauche et droit ; deux logiques dont elle doit faire la synthèse. Elle est au service des communes et se doit dans chacune de ses compétences d'essayer d'assurer le meilleur rapport qualité prix du service aux habitants. En même temps, l'agglomération n'est pas un SIVOM ni un endroit où on vient chercher, tel un consommateur, des services. L'agglomération se doit de porter un projet collectif au service d'un territoire plus large. Toute la difficulté est d'essayer de trouver le bon équilibre entre le service aux communes et les projets collectifs des grandes infrastructures. Il s'agit ensuite de permettre à chacun de trouver sa place, de s'exprimer et de voir ses dossiers pris en compte. L'agglomération essaie en permanence de réguler les choses.*

*Monsieur Bonnacarrère termine en demandant à tous de lui faire crédit, au moins dans l'intention d'avoir toujours essayé de veiller à ce que chaque commune puisse trouver ses éléments d'intérêts. Il estime que tant que dans l'agglomération on arrivera à trouver cet équilibre, il y a tous les éléments pour travailler.*

*Monsieur Bonnacarrère quitte la salle.*

DELIBERATION

**MODIFICATIONS STATUTAIRES ET TRANSFERT DE COMPETENCES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS - n° 16/65**

*Service : Intercommunalité – Modification statutaire*

DELIBERATION

**DECISION MODIFICATIVE N° 2 (budget principal) - n° 16/66**

*Service : Finances locales – Décisions budgétaires*

DELIBERATION

**DECISION MODIFICATIVE N° 2 (eau) - n° 16/67**

*Service : Finances locales – Décisions budgétaires*

DELIBERATION

**AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION PRISE EN CHARGE DES REPAS DES ENFANTS DE LA CLASSE U.L.I.S. - n° 16/68**

*Service : Enseignement – Frais de scolarité*

*Emilie Raynal rappelle qu'une note d'information a été faite lors du dernier Conseil Municipal.*

*Elle précise qu'à l'heure actuelle, 6 communes ont conventionné. Il s'agit d'Ambialet, d'Alban, d'Arthès, de Saint-André, de Mouzieys et de Saint-Pierre de Trivisy.*

*Une seule commune n'a pas souhaité conventionner. Elle a souhaité aider directement la famille.*

*La première facturation aura lieu fin décembre et elle reprendra des repas réellement consommés depuis la rentrée. La deuxième interviendra au plus tard à la mi-juillet et reprendra les repas de janvier à juillet.*

DELIBERATION

*Au moment de passer au vote, Madame Thuel prend la parole pour signifier ne pas avoir changé d'avis sur ce dossier, et pour cette raison là son groupe s'abstiendra.*

*Monsieur le Maire tient à remercier Emilie Raynal d'avoir géré au mieux ce dossier.*

**Questions diverses**

*Monsieur Kowalczyk aimerait revenir sur la situation des agents. Il pense aujourd'hui que la situation est alarmante voire très grave.*

*Il fait la déclaration suivante :*

*"En décembre 2015, pour la première fois de son histoire, Saint-Juéry connaissait une grève massive de ses agents, suivie du boycott des vœux du maire, soulignée par l'expression forte d'un mal être au travail.*

Depuis, pratiquement à chacun des Conseil Municipaux, nous n'avons eu de cesse de vous interpellé sur vos intentions quant à la mise en place de solutions pour répondre à ce mal être. Et à chaque fois, vous n'avez fait que reporter ces dernières :

- En décembre 2015, vous alliez prendre le temps nécessaire des échanges.
- En mars 2016, trois mois après, vous aviez mis en place des réunions, mais sans plus de précision
- En juin 2016, six mois après, toujours pas de proposition réelle mais vous alliez voir comment pourrait être constitué un groupe de travail sur les risques psycho-sociaux
- Septembre 2016, neuf mois après, vous nous expliquiez que la mise en place de ce groupe de travail sur les risques psycho-sociaux ne pourrait pas se faire avant janvier 2017 du fait que l'interlocutrice pressentie pour l'animation était partie en congé maternité.

Aujourd'hui, douze mois après, Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu toujours rien venir ? Cette interrogation pourrait prêter à sourire si le bilan de la situation, que nous pouvons faire à ce Conseil du 28 novembre, n'était pas dramatique :

- des agents qui quittent la collectivité
- des cas de tentatives de suicide
- une lettre ouverte au maire, soulignant avec force en CHSCT l'alerte du malaise au travail, et vous demandant la stricte application du droit, à savoir la publication des PV des CHSCT
- l'assignation du maire au Tribunal Administratif pour harcèlement moral.

Alors notre question est simple, qu'attendez-vous pour réagir et agir concrètement ?"

Monsieur le Maire rappelle à Monsieur Kowalczyk que lorsqu'il prend la parole, tout est enregistré.

Des plaintes ? Tribunal Administratif pour harcèlement moral ? Il n'en a pas reçu.

Il demande à Monsieur Kowalczyk de s'assurer des faits avant de les affirmer. Car des plaintes en diffamation peuvent aussi partir.

Avant d'affirmer des choses aussi graves il faut peser ses mots et être responsable. Monsieur le Maire pense que c'est ce qui lui manque un peu.

Par rapport à la grève de 2015 que la commune a connu, Monsieur le Maire assure que toutes les collectivités qui sont passées aux 1 607 heures, qui correspondent à l'application de la loi des 35 heures, ont connu les mouvements de grève, et que cet argument ne tient pas.

Pour le reste, il passe la parole à Céline Tafelski, chargée des relations humaines.

Céline Tafelski rétorque qu'il y a eu deux C.H.S.C.T. depuis le dernier Conseil Municipal.

En effet la conseillère en prévention au Centre de Gestion, relativement compétente en la matière, et qui travaille avec le médecin de prévention est en congé de maternité. Son retour étant prévu pour janvier, les Collège agent et employeur au C.H.S.C.T. ont été d'accord pour dire que les démarches seraient entamées à ce moment là. Depuis, après avoir pris des nouvelles auprès du Centre de Gestion cette personne rentrerait plus tard. Il a donc été convenu lors du dernier C.H.S.C.T. qu'il allait être fait appel à un cabinet extérieur pour démarrer dès le mois de janvier.

Céline Tafelski assure ne pas vouloir rentrer dans trop de détails mais dénonce la délégation aux ressources humaines lors du mandat précédent où aucune politique de management n'avait été mise en place. Elle ajoute qu'elle n'apprécie guère les personnes qui aujourd'hui donnent des leçons alors qu'à ce jour rien n'a été fait. Elle estime qu'il faut être mesuré dans ses paroles lorsqu'on emploie certains termes.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée, leur souhaite une bonne soirée et rappelle que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 19 décembre à 19 heures dans cette salle.

### Décisions prises en vertu de l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités territoriales :

#### Décision n° 16/42

Le Maire de la Commune de SAINT-JUÉRY, Conseiller Départemental

VU l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de Saint-Juéry,

VU la proposition de convention établie par l'Association VERSO pour la réalisation d'un chantier d'insertion, travaux de remise en état du cimetière des Avalats et d'une tombe au cimetière de Saint-Juéry,

Considérant que la proposition répond à des attentes en matière d'insertion de personnes qui rencontrent des difficultés d'emploi et qui sont bénéficiaires de PLAG de la C2A et/ou BRSA,

- DECIDE -

Article 1 : Une convention sera signée avec l'association VERSO, gestionnaire des salariés en situation d'insertion et la Mairie de Saint-Juéry pour les travaux de remise en état du cimetière des Avalats et d'une tombe au cimetière de Saint-Juéry.

Article 2 : Le montant à engager au titre de cette dépense est de 4 400 € ; il sera imputée sur le budget de la ville, section de fonctionnement, article 61521 (entretien terrain) fonction 026 (cimetière).

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune, Monsieur Le Trésorier d'Albi-Ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Décision n° 16/43**

Le Maire de la Commune de SAINT-JUERY, Conseiller Départemental

VU l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de Saint-Juéry,

VU qu'il a été procédé à une consultation selon la procédure adaptée, article 28 du Code des Marchés Publics, concernant la fourniture de produits et petit matériel d'entretien et d'hygiène, années 2017-2019 nécessaires au fonctionnement des services de la Ville,

Vu qu'à la suite du retrait du dossier de consultation, la société ELIDIS et les Groupes PARADES et Pierre Le Goff Sud Ouest ont présenté une offre.

Considérant que la société Groupe Pierre Le Goff Sud-Ouest a présenté l'offre la plus avantageuse, d'un point de vue économique,

- DECIDE -

Article 1 : Il sera conclu un marché à bons de commande pour la fourniture de produits et petit matériel d'entretien et d'hygiène, années 2017-2019 avec la société Groupe Pierre Le Goff Sud Ouest dont le siège social est situé ZA Les Lacs, 22 rue de Saint Exupéry CS 70012 à BLANQUEFORT CEDEX 33295.

Article 2 : Ce marché prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour une durée de 1 an, renouvelable 3 fois.

Article 3 : Le montant annuel à engager au titre de cette dépense est au minimum de 7 000 € H.T. et au maximum de 28 000 € H.T. (TVA en sus au taux légal) et sera imputé sur les crédits des budgets concernés (ville, eau et assainissement) pour la part leur incombant.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune, Monsieur Le Trésorier d'Albi-Ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.